Mme la Préfète des Pyrénées-Orientales s'est rendue dans les prétendues serres bioclimatiques de CORNEILLA-del-VERCOL et de SAINT-ANDRE en ignorant sans doute que les permis de construire de ces serres posent problème tout comme pose problème la gestion des terrains que possède le développeur de ces serres photovoltaïques.

Il s'agit avant tout d'installations industrielles pour produire du courant électrique et pour bénéficier de tarifs subventionnés. Il est particulièrement contestable de profiter du statut agricole pour échapper aux contraintes d'urbanisme et d'environnement.

Enfin comme Mme la Préfète a paraît-il été ravie de partir avec quelques haricots et concombres issus de ces établissements, nous nous interrogeons sur la nature du sol et du fumier utilisé pour cette production compte tenu des pratiques passées de l'investisseur sur ses terrains où en 2012, il brûlait et enfouissait les plastiques de ses serres.

Agriculteur bio n'est pas qui veut !

BRULAGE et ENFOUISSEMENT de SERRES PLASTIQUES
UNE PRATIQUE BIO ?